



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE: LES DEFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DES BIOENERGIES

Rome, 3 – 5 juin 2008

ARRANGEMENTS POUR LA CONFERENCE DE HAUT NIVEAU ET INFORMATIONS À L'INTENTION DES PARTICIPANTS

Table des matières

	Paragraphes
I. ARRANGEMENTS POUR LA CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU	1 - 32
A. HISTORIQUE	1 - 4
B. PARTICIPATION	5 - 7
C. OBSERVATEURS	8 - 11
D. RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE	12
E. DOCUMENTS DE LA CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU	13
F. ORDRE DU JOUR ET CALENDRIER	14 - 15
G. ORGANISATION DE LA PLÉNIÈRE	16 - 19
H. ORGANISATION DU SEGMENT DE HAUT NIVEAU	20 - 24

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Les documents de la Conférence sont disponibles à l'adresse www.fao.org/foodclimate

I. LANGUES ET COMPTES RENDUS	25 – 27
J. FORUMS	28
K. SALLES DE RÉUNION	29 - 30
L. CONSULTATIONS RÉGIONALES ET BILATÉRALES	31
M. AUTRES DISPOSITIONS	32
II. INFORMATIONS À L’INTENTION DES PARTICIPANTS	33 - 52
A. DISPOSITIONS CONCERNANT L’ENTRÉE EN ITALIE	33 - 34
B. INSCRIPTION ET ACCRÉDITATION	35 - 37
C. ASSISTANCE AUX DÉLÉGUÉS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS	38 - 39
D. PRÉSENTATION MULTIMÉDIA	40 - 43
E. ACCÈS AUX SERVICES DE TÉLÉPHONE, DE TÉLÉCOPIE, D’IMPRESSION ET D’INTERNET	44 - 45
F. SERVICES DE RESTAURATION	46
G. URGENCES MÉDICALES	47
H. AUTRES SERVICES	48
I. SECRÉTARIAT	49 - 52

I. ARRANGEMENTS POUR LA CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU

A. HISTORIQUE

1. La trente-quatrième session de la Conférence de la FAO (Rome, 17-24 novembre 2007) a été informée de la proposition visant à tenir une Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale: les défis du changement climatique et des bioénergies au Siège de la FAO à Rome, du 3 au 5 juin 2008, afin d'obtenir les résultats suivants:

- « une meilleure compréhension du lien qui unit la sécurité alimentaire, le changement climatique et les bioénergies, sur des bases scientifiques et au regard des politiques et des pratiques internationales actuelles;
- l'identification d'un processus d'action institutionnelle pour l'intégration de mesures de protection de la sécurité alimentaire dans les accords multilatéraux concernant le climat, notamment le Mécanisme pour un développement propre et les accords post-Kyoto;
- l'identification de mesures pour l'établissement d'une Charte de la bioénergie qui tienne compte à la fois de l'agriculture durable, du développement rural et de la sécurité alimentaire;
- une définition de la réponse donnée par la FAO par divers moyens: interventions sur le terrain, partenariats et coopération multilatérale et régionale, y compris l'assistance fournie pour tirer le meilleur parti des mécanismes financiers;
- une déclaration sur la sécurité alimentaire, le changement climatique et les bioénergies¹.

2. La Conférence:

« a souligné la nécessité de concilier l'augmentation de la production agricole, qui permettra de nourrir une population mondiale en expansion, et l'utilisation durable de nos ressources naturelles ainsi que la préservation des services environnementaux fondamentaux. Elle s'est déclarée particulièrement préoccupée des effets des changements climatiques, notamment sur les pays et les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Elle a noté que l'agriculture, qui est en soi une source d'émission de gaz à effet de serre, serait probablement l'un des secteurs les plus touchés par les changements climatiques, mais qu'elle avait également des solutions à offrir. À cet égard, la Conférence a souligné la nécessité d'adopter des stratégies visant à éviter et atténuer les effets des changements climatiques. [...] Elle a reconnu que si le développement de la production de biocarburants pouvait présenter des perspectives intéressantes pour les producteurs agricoles des pays en développement, il risquait également d'avoir des conséquences négatives sur la sécurité alimentaire du fait de la concurrence avec la production vivrière pour l'utilisation des terres et des ressources naturelles et de la hausse des prix des produits alimentaires. Elle a demandé au Secrétariat d'analyser les effets du développement des biocarburants sur le plan économique, ainsi que sur celui de l'environnement et de la sécurité alimentaire. À cet égard, les participants ont appuyé les conférences de haut niveau prévues par la FAO en 2008, notamment en ce qui concerne les effets des changements climatiques et les bioénergies² ».

3. La Conférence est convoquée et organisée par la FAO, en collaboration avec les organisations chargées de l'alimentation ayant leur siège à Rome, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi que Bioversity International, qui représente le Groupe consultatif pour la recherche agricole

¹ C 2007/INF/22, *Conférences de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale et les défis mondiaux*, paragraphe 16.

² C 2007/REP, *Rapport de la trente-quatrième session de la Conférence de la FAO (17-24 novembre 2007)*, paragraphes 44 et 45.

internationale. Les Gouvernements italien, néerlandais, norvégien, espagnol et suédois ont offert un soutien généreux pour la prise en charge des coûts directs de la Conférence.

4. Les organisateurs prennent au sérieux la flambée inquiétante des prix des denrées alimentaires, qui provoque des troubles sociaux dans les pays en développement. Les chefs d'État et de gouvernement de la planète disposeront donc d'une tribune où ils pourront débattre cette question qui touche directement et douloureusement leurs populations et adopter les politiques, stratégies et programmes voulus pour relever ce grand défi auquel l'humanité est confrontée.

B. PARTICIPATION

5. L'Organisation a invité les chefs d'État et de gouvernement des Membres de la FAO, ainsi que les chefs de secrétariat d'Organisations des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, ainsi que d'organisations régionales.

6. Tous les membres de la FAO ont été invités à participer à la Conférence, ainsi que les pays non membres qui sont membres des Nations Unies ou de ses institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Au total, 194 pays, une organisation membre (la Communauté européenne) et un membre associé de la FAO (Îles Feroé) ont ainsi été invités, de même que des ministres des affaires étrangères, de l'agriculture, de l'élevage, des forêts, des pêches, des ressources hydriques, de l'environnement et de l'énergie.

7. Chaque État, organisation membre et membre associé participant, sera représenté par un chef de délégation, et autant de représentants, de suppléants et de conseillers que de besoin. Le chef de la délégation pourra désigner un suppléant ou un conseiller chargé d'agir en qualité de représentant. Les délégations nationales peuvent compter autant de membres qu'elles le jugent nécessaire, mais le nombre de places assises dans la Salle plénière est limité à 3 par pays. Le reste des membres pourra toutefois suivre les débats à partir d'une autre salle (salles Verte et Rouge).

C. OBSERVATEURS

8. Les organisations intergouvernementales qui n'appartiennent pas au système des Nations Unies mais qui ont des relations officielles avec la FAO et les organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur auprès de la FAO ont également été invitées à participer à la Conférence à titre d'observateur. Elles pourront prendre part aux délibérations sur les questions qui relèvent de leur domaine d'activité.

9. En outre, conformément à la démarche suivie à l'occasion du *Sommet mondial pour l'alimentation: cinq ans après*, et aux dispositions du Règlement intérieur de l'Organisation relatives à la participation du public aux réunions plénières de la Conférence, d'autres organisations non gouvernementales et organisations de la société civile internationales pourront demander à être accréditées à condition qu'elles soient représentatives des principaux secteurs d'activité de l'Organisation, notamment des producteurs et des consommateurs de produits alimentaires, ou bien qu'elles aient des connaissances et de l'expérience dans les domaines liés à la sécurité alimentaire, au changement climatique et aux bioénergies.

10. Ne seront acceptées que les demandes d'accréditation provenant d'ONG et OSC internationales bien établies et actives sur le plan international, qui accepteront de fournir une copie des statuts de l'organisation et toutes autres informations jugées appropriées.

11. Les ONG et OSC nationales (du secteur privé et du secteur à but non lucratif) pourront participer à la Conférence de haut niveau en qualité de membres de la délégation des ONG et OSC nationales ou de celle de leurs gouvernements respectifs.

D. REGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE

12. La Conférence sera régie par le Règlement général de la FAO.

E. DOCUMENTS DE LA CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU

13. Les documents de la Conférence seront mis en ligne dès qu'ils seront disponibles, sur le site <http://www.fao.org/foodclimate/conference>. Ils seront également disponibles, en quantité très limitée, lors de la Conférence elle-même, au bureau des documents du Centre coréen des services de conférence situé au premier étage du Bâtiment A (à l'entrée des salles Rouge et Verte)

F. ORDRE DU JOUR ET CALENDRIER

14. L'ordre du jour provisoire (document HLC/08/1-Rev.2) et l'ordre du jour annoté et calendrier provisoires (document HLC/08/2-Rev.4) sont en ligne sur le site Internet susmentionné.

15. La Conférence comprend deux parties: la Plénière et le segment de haut niveau, du 3 au 5 juin 2008.

G. ORGANISATION DE LA PLENIERE

16. L'attention est appelée sur la proposition figurant sous le point 3 de *l'ordre du jour provisoire*, qui prévoit qu'après avoir adopté l'ordre du jour et le calendrier le 3 juin, la Plénière se réunira en comité plénier pour:

- examiner les points de fond en rapport avec le projet de Déclaration dans le cadre de quatre tables rondes.
- examiner le projet de Déclaration de la Conférence de haut niveau.

17. La Plénière se réunira de nouveau le 5 juin dans l'après-midi pour adopter son rapport.

18. Étant donné que l'ordre du jour de la Conférence est très chargé et que la Plénière disposera de peu de temps pour débattre, les membres sont priés de se coordonner, chaque fois que cela sera possible, au niveau régional et de ne faire qu'une déclaration unique par région par le truchement d'un porte-parole régional.

19. Le Président pourra, à sa discrétion, accorder la parole aux représentants des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales qui souhaiteraient intervenir sur les différents points de l'ordre du jour.

H. ORGANISATION DU SEGMENT DE HAUT NIVEAU

20. Le segment de haut niveau constitue la tribune forum où seront prononcés les discours au niveau politique le plus élevé. Durant la séance de clôture de la Conférence, la Plénière adoptera la Déclaration de la Conférence de haut niveau, qui sera annexée au Rapport de la Conférence de haut niveau.

21. Le temps de parole étant limité, les chefs de délégations disposeront de cinq minutes pour leurs interventions, et les représentants des organismes du système des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, de quatre minutes. Le représentant ou l'observateur qui dépasserait son temps de parole pourra être rappelé à l'ordre par le Président. Les demandes d'intervention devront être présentées au moyen du formulaire de demande d'intervention qui a été distribué à tous les invités à la Conférence et que l'on peut télécharger à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/foodclimate/conference>.

22. Les ONG et OSC internationales invitées à la Conférence peuvent désigner des représentants qui siégeront en qualité d'observateur pendant le segment de haut niveau. Le Président invitera ces organisations à se regrouper en un petit nombre d'unités. À l'invitation du Président, et sous réserve de l'approbation de la réunion, le porte-parole de chacun de ces groupes pourra faire une présentation orale ne dépassant pas quatre minutes.

23. Les dispositions ci-dessus n'interdisent pas la distribution de textes plus longs par les orateurs. Les participants peuvent envoyer leurs interventions à l'avance par courriel au Secrétariat (Conference-statements@fao.org) dans l'une des langues de la Conférence pour qu'elles puissent être distribuées aux interprètes avant les séances.

24. Le Secrétariat mettra à la disposition des participants les déclarations écrites soumises par les représentants désignés des États et de l'Organisation membre participant à la Conférence, dans la langue dans laquelle il les aura reçues et en autant d'exemplaires.

I. LANGUES ET COMPTES RENDUS

25. Les langues de la Conférence de haut niveau sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol et le français. Les discours prononcés dans une langue de la Conférence seront interprétés dans les autres langues de la Conférence. Les représentants peuvent s'exprimer dans une langue autre que celles de la Conférence à condition qu'ils fournissent une interprétation dans l'une des langues de la Conférence.

26. Les documents de travail et d'information de la Conférence de haut niveau seront mis à la disposition dans les langues de la Conférence. Les documents préparatoires élaborés en vue de la Conférence seront accessibles, dans la langue originale, sur le site Internet spécialement consacré à la Conférence.

27. Il ne sera dressé ni procès-verbal ni compte rendu analytique des réunions. Un enregistrement sonore des travaux de la Conférence sera versé aux archives.

J. FORUMS

28. Des forums seront organisés durant la pause déjeuner, les mardi 3 et mercredi 4 juin (de 13 h 30 à 15 heures).

K. SALLES DE REUNION

29. Il sera fait usage des salles de réunion suivantes:

Séance plénière d'ouverture (3 juin, matinée)	Salle plénière (Troisième étage, Bâtiment A)
Séance plénière de clôture (5 juin, après-midi)	Salle plénière (Troisième étage, Bâtiment A)
Segment de haut niveau (3 juin, matinée – 5 juin, matinée)	Salle plénière (Troisième étage, Bâtiment A)
Comité plénier (3 juin, après-midi – 5 juin, après-midi)	Salle Rouge (Premier étage, Bâtiment A)

30. Les participants n'ayant pas accès à la salle Plénière le 3 juin (matin) et le 5 juin (après-midi) pourront suivre les débats sur un écran vidéo dans les salles Verte et Rouge (premier étage, bâtiment A). Les participants n'ayant pas accès à la salle Rouge le 3 juin (après-midi) et les 4 et 5 juin pourront également suivre les débats sur un écran vidéo dans la salle Verte.

L. CONSULTATIONS RÉGIONALES ET BILATÉRALES

31. Les salles de réunion seront attribuées sur une base horaire et journalière pour les groupes régionaux et les réunions bilatérales des délégations. L'interprétation ne sera pas assurée.

M. AUTRES DISPOSITIONS

32. Des dispositions seront prises pour permettre aux chefs d'État et de gouvernement participant à la Conférence de rencontrer les journalistes et de donner des conférences de presse.

II. INFORMATIONS À L'INTENTION DES PARTICIPANTS

A. DISPOSITIONS CONCERNANT L'ENTRÉE EN ITALIE

33. L'attention des participants est appelée sur le fait que l'entrée en Italie est strictement réglementée et sera notamment refusée aux personnes dépourvues du visa requis. Les participants ayant besoin d'un visa d'entrée doivent se le procurer auprès du Consulat ou de la Mission diplomatique compétente de l'Italie dans leur pays, avant leur départ pour Rome. Les demandes de visa doivent être présentées longtemps avant le départ, la délivrance d'un visa d'entrée en Italie pouvant prendre jusqu'à trois semaines. Seuls les voyageurs provenant d'un pays où il n'y a pas de consulat italien ou d'autres missions diplomatiques compétentes pourront obtenir un visa à leur arrivée à Rome, à condition qu'ils préviennent la Sous-Division du Protocole (FAO-Conference@fao.org, téléphone +39 0657054830 ou télécopie +39 06 57055171) de leur arrivée à Rome. Les participants doivent fournir leurs nom, prénoms, date de naissance, nationalité, numéro de leur passeport ainsi que les dates de délivrance et d'expiration de celui-ci, leur numéro de vol, date et l'heure d'arrivée, de même que leur itinéraire de voyage complet, lequel ne doit pas inclure d'autres pays de l'accord de Schengen. Ces renseignements doivent parvenir à la FAO au moins trois semaines avant l'arrivée des participants pour permettre à la Sous-Division du Protocole de demander la délivrance d'un visa d'entrée à l'aéroport de Rome. Les participants qui ne se conformeraient pas aux indications ci-dessus se verraient refuser l'entrée dans le pays par les autorités italiennes.

34. L'agence de voyages officielle de la FAO peut se charger des réservations d'hôtel pour les participants: Carlson Wagonlit Travel: tél.: +39 0657055970; courriel: faotravel@cwtrbook.it; télécopie: +39 0657053619. Le Secrétariat n'est pas en mesure de s'occuper des réservations d'hôtels ou autres arrangements de voyage.

B. INSCRIPTION ET ACCREDITATION

35. Les cartes d'accès aux bâtiments ne seront délivrées qu'aux membres dûment inscrits des délégations de pays ou organisations invitées à la Conférence de haut niveau. L'inscription des participants ne pourra avoir lieu qu'après réception du formulaire dûment rempli, que l'on peut télécharger à partir du site Internet de la Conférence. Les formulaires, dûment complétés et accompagnés d'une photographie d'identité récente, devraient être envoyés à la FAO au plus tard le 23 mai 2008. Les pays et organisations sont invités à envoyer les formulaires au Directeur de la Division de la Conférence, du Conseil et du Protocole, KCC, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome; courriel: FAO-Conference@fao.org; télécopie: +39 0657056099.

36. Accréditation des médias: on trouvera sur le site Internet de la Conférence un exemplaire du formulaire de demande d'accréditation des représentants des médias. Une carte d'accès « Presse » ne sera délivrée qu'aux représentant des médias qui auront fait parvenir au préalable leur demande d'accréditation au Siège de la FAO aux fins de vérification.

37. Les cartes d'accès individuelles pourront être retirées au centre d'inscription sur présentation d'un document d'identité valable. Le Centre d'inscription sera installé Via San Teodoro, 74, près du Siège de la FAO.

Un document d'identité valable est requis.
--

C. ASSISTANCE AUX DELEGUÉS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

38. Grâce aux fonds mis à la disposition par les donateurs, un délégué de chacun des pays les moins avancés bénéficiera d'un billet aller-retour pour Rome et d'une allocation journalière de subsistance durant son séjour à Rome. A cette fin, un billet d'avion aller-retour prépayé pour Rome sera fourni aux intéressés. L'indemnité journalière de subsistance peut être retirée à la Banca Intesa, Bâtiment B, rez-de-chaussée. Un guichet réservé aux délégués sera ouvert:

le mardi 3 juin, de 9 h 30 à 13 heures et de 15 h 30 à 16 h 30, et le mercredi 4 juin, de 9 h 30 à 10 h 30.

39. Les pays les moins avancés qui souhaitent bénéficier de ce soutien sont priés de communiquer les noms des membres de leur délégation à la Représentation de la FAO responsable de leur pays, au plus tard le 9 mai 2008, en précisant à quelle personne parmi les délégués le soutien peut être accordé. Ils devraient communiquer ses nom et prénoms et ses coordonnées (adresse postale complète, numéro de téléphone, de télécopie et adresse de courrier électronique) ainsi que son itinéraire détaillé de voyage. Les bénéficiaires de ce soutien doivent se charger eux-mêmes d'obtenir leur visa et leurs réservations d'hôtel.

D. PRESENTATION MULTIMEDIA

40. La Conférence accueillera une exposition d'affiches fournies par les participants invités, dans l'Atrium de la FAO, du 3 au 5 juin 2008. Les participants à la Conférence sont invités à prendre part à l'exposition d'affiches en envoyant un résumé de 300 mots au Secrétariat, avant le 30 avril 2008, à l'attention de Claudia Hiepe, tél.: +39 0657053470, cccb-secretariat@fao.org. Les affiches doivent illustrer les connaissances et enseignements utiles relatifs au changement climatique, aux bioénergies et à la sécurité alimentaire. Le Secrétariat procédera à une sélection des affiches à la lumière des résumés reçus, de la pertinence du sujet proposé et de l'équilibre géographique. La notification des affiches retenues pour l'exposition interviendra le 10 mai 2008. Seules ces affiches pourront être exposées.

41. Les participants à la Conférence qui prévoient d'exposer des publications, des brochures et autres imprimés doivent en demander l'autorisation au Secrétariat au plus tard le 26 mai 2008, en indiquant leur nom, celui de l'institution à laquelle ils sont affiliés, la date prévue de l'arrivée du matériel au Siège de la FAO, la quantité approximative (poids ou nombre de boîtes), le nom du transporteur et le numéro d'immatriculation du véhicule utilisé pour le transport. Les documents envoyés par avance à la FAO doivent être correctement étiquetés, porter le nom du propriétaire et être adressés à Claudia Hiepe, NRC, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie).

42. Aucun document ni affiche ne peut être exposé dans les bâtiments de la FAO sans l'autorisation du Secrétariat de la Conférence. Le matériel non autorisé sera enlevé par le personnel de sécurité de la FAO. Les documents et affiches devront être enlevés des bâtiments de la FAO au plus tard le jeudi 5 juin à 18 heures.

43. Pour toute demande d'autorisation d'exposer du matériel, prière de s'adresser à Claudia Hiepe, tél.: +39 065705-53470, cccb-secretariat@fao.org.

E. ACCÈS AUX SERVICES DE TÉLÉPHONE, DE TELECOPIE, D'IMPRESSION ET D'INTERNET

44. Le Centre d'affaires de la Slovaquie (rez-de-chaussée, Bâtiment B, poste 57090) mettra ses services de téléphone, de télécopie, de photocopie, d'impression et d'Internet à la disposition des participants durant toute la Conférence. Les participants auront également accès à Internet dans l'Atrium au rez-de-chaussée, de 8 h 30 à 17 heures.

45. Les participants à la Conférence auront gratuitement accès au service Internet sans câble (WiFi) dans la Salle plénière, dans l'Atrium, dans les salles Rouge et Verte ainsi que dans

diverses autres salles de réunion. Pour utiliser le service, il faut disposer d'un ordinateur portable ou d'un organisateur personnel muni de la fonction LAN sans câble compatible avec les normes 802.11b ou 802.11g. L'utilisateur sera invité à fournir un nom d'utilisateur et un mot de passe. Le nom d'utilisateur est « visitor ». Pour le mot de passe courant, prière de se reporter au Journal de la Conférence de haut niveau.

F. SERVICES DE RESTAURATION

46. Les services de restauration du Siège de la FAO offrent des repas, des en-cas et des boissons; ils comprennent un restaurant et une cafétéria en libre service situés au huitième étage du Bâtiment B, un bar à salades, au rez-de-chaussée du Bâtiment D, et un snack bar au rez-de-chaussée du Bâtiment A. Des distributeurs de boissons variées sont disponibles en différents endroits.

G. URGENCES MEDICALES

47. Le Service médical offre des soins d'urgence aux participants. Pour les urgences médicales, les participants peuvent composer le 30 à partir de tout poste interne ou le 06-57053400 s'ils se trouvent en dehors de la FAO. Pour tout autre problème d'ordre médical, ils peuvent appeler le poste 53577 de l'intérieur (ou le +39 06 57053577 de l'extérieur) de la FAO. Ils peuvent également se rendre directement au Service médical (1er étage, Bâtiment B) durant les heures de travail.

H. AUTRES SERVICES

48. Les participants trouveront différents services au rez-de-chaussée des Bâtiments B et D, parmi lesquels des banques (ouvertes de 8 h 40 à 16 h 30); des guichets automatiques qui acceptent les cartes bancaires internationales; un bureau de poste (ouvert de 8 h 30 à 15 heures); une agence de voyages (ouverte de 9 heures à 12 h 45 et de 14 heures à 18 h 30); un kiosque à journaux où l'on peut également acheter les tickets de métro/bus valables sur le réseau urbain; et une librairie.

I. SECRETARIAT

49. Le Secrétaire de la Conférence de haut niveau est Alexander Mueller, Sous-Directeur général chargé du Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (NRD); tél.: +39 0657055731; télécopie: +39 065703064; courriel: cccb-secretariat@fao.org.

50. Les demandes d'inscription et de temps de parole doivent être adressées au Directeur de la Division de la Conférence, du Conseil et du Protocole, KCC, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome; courriel: FAO-Conference@fao.org; télécopie: +39 06 57056099).

51. Sauf indication contraire ci-dessus, les communications antérieures à la Conférence de haut niveau doivent être adressées à Nadia Scialabba, Fonctionnaire principal, Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (NRD), tél.: +39 0657056729; télécopie: +39 0657053064; courriel: cccb-secretariat@fao.org.

52. Durant la Conférence, il sera possible de joindre le Secrétariat à l'adresse:

Bâtiment A, Bureau A117 (tél.: 57007; 57008 ou 57009)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome (Italie)
www.fao.org/foodclimate